

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit:** Citric Acid Anhydrous - Food Grade

**Synonymes:** citric acid, Citric Acid Anhydrous

**Numéro CAS:** 77-92-9

**Qualité/Pureté:** Food Grade

**Type de produit:** Acids

**Usage du produit:** Usage industriel, de fabrication ou de laboratoire

**Fabricant/Fournisseur:** Alliance Chemical, 204 South Edmond St, Taylor, Texas 76574

**Renseignements:** 512-365-6838 | www.alliancechemical.com

**Urgence:** CHEMTEL - 800-255-3924 (24 Hours/Day, 7 Days/Week)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Mention d'avertissement:** Attention

**Pictogrammes SGH:**



**Mentions de danger:**

H319	Causes serious eye irritation [Warning Serious eye damage/eye irritation]
H335	May cause respiratory irritation [Warning Specific target organ toxicity, single exposure; Respiratory tract irritation]

**Conseils de prudence:**

P261,	P264+P265, P271, P280, P304+P340, P305+P351+P338, P319, P337+P317, P403+P233, P405, and P501
-------	--

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NO CAS	FORMULE	MASSE MOLÉCULAIRE	CONCENTRATION
Citric Acid Anhydrous	77-92-9	C <sub>6</sub> H <sub>8</sub> O <sub>7</sub>	192.12 g/mol	See specification

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Yeux</b>	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Laver avec du savon. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
<b>Inhalation</b>	Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, une poudre chimique sèche ou du CO <sub>2</sub> . Employer des moyens adaptés aux circonstances locales.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau plein, car il peut disperser et propager l'incendie.
<b>Équipement de protection</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.
<b>Produits de combustion</b>	Peut inclure des oxydes de carbone et d'autres fumées toxiques. Voir la section 10.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Utiliser l'EPI décrit à la section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.
<b>Environnement</b>	Empêcher les fuites ou déversements d'atteindre les drains, égouts ou cours d'eau.
<b>Confinement et nettoyage</b>	Absorber avec un matériau inerte. Recueillir dans un contenant approprié pour déchets. Éliminer conformément à la réglementation applicable.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

<b>Manutention sécuritaire</b>	Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
<b>Entreposage sécuritaire</b>	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10). Maintenir les contenants hermétiquement fermés.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures d'ingénierie:** Utiliser une ventilation adéquate. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité accessibles aux zones d'utilisation.

**Limites d'exposition professionnelle:**

Aucune limite d'exposition professionnelle établie.

<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité chimique ou un écran facial.
<b>Peau</b>	Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection.
<b>Inhalation</b>	Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation survient.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence</b>	White crystalline powder
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de fusion</b>	153°C (307°F)
<b>Point d'ébullition</b>	175°C (347°F)
<b>Point d'éclair</b>	385°C (725°F)
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité relative</b>	Not Available
<b>Solubilité</b>	Highly soluble in water, moderate in alcohol
<b>Formule moléculaire</b>	C <sub>6</sub> H <sub>8</sub> O <sub>7</sub>
<b>Masse moléculaire</b>	192.12 g/mol

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles, flammes nues et matières incompatibles.
Matières incompatibles	Strong oxidizing agents, strong acids, strong bases.
Produits de décomposition	May produce carbon oxides and other toxic fumes when heated to decomposition.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë: Voir la section 2 pour la classification de danger SGH.

IARC	Non inscrit comme cancérigène.
NTP	Non inscrit comme cancérigène.
OSHA	Non inscrit comme cancérigène.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Données non disponibles. Éviter le rejet dans l'environnement.
Persistance	Non disponible
Bioaccumulation	Non disponible
Mobilité dans le sol	Non disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ne pas rejeter dans les drains ou les cours d'eau.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

US DOT	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
IMDG	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
IATA/ICAO	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
Polluant marin	Non
Note	Hazard communication note: Product may meet GHS hazard criteria for workplace handling, while not being regulated as dangerous goods for transport.

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA	Tous les ingrédients figurent à l'inventaire actif du TSCA.
California Prop 65	Consulter la liste de la California Proposition 65 pour le statut actuel.
SARA 311/312	Voir la section 2 pour les classifications de danger.
SARA 313	Consulter l'inventaire des rejets toxiques de l'EPA pour le statut d'inscription actuel.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 2026-03-31

**Avis de non-responsabilité:** Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exacts à la date de publication. Ils concernent uniquement le produit spécifiquement identifié et ne visent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matières. ALLIANCE CHEMICAL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. ALLIANCE CHEMICAL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, BLESSURE, DOMMAGE OU DÉPENSE DÉCOULANT DE LA MANUTENTION, DE L'ENTREPOSAGE, DE L'UTILISATION OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT.